



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
27 MARS 2023**

OBJET : Affectation du résultat 2022.

L'an deux mil vingt et trois,
le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ;
Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Monsieur
CORTÈS (départ à 20h08 et donne pouvoir à Monsieur MAUGER) ; Madame BÉRAULT ;
Monsieur GUETROT ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAZI ; Monsieur VERCOUTRE
(arrivé à 19h14) ; Madame CROS, Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur KANOUTÉ ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur GUETROT.
Madame LACROIX ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS ; absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON ; absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Madame FERRER ; absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame LENOIR ; absente.

Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent.

Madame Brigitte BERAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi n° 94.504 du 22 juin 1994,

Considérant que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le résultat du Compte Administratif relatif à l'année 2022, l'affectation du résultat est décrite comme suit :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	- 5 272 253.32 €
Recettes de fonctionnement	+ <u>5 317 997.24 €</u>
Excédent de fonctionnement	+ 45 743.92 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ <u>786 099.03 €</u>
Résultat d'exploitation à affecter (002)	+ 831 842.95 €
<i>(ou excédent de fonctionnement globalisé)</i>	

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	- 423 286.05 €
Recettes d'investissement	+ <u>473 506.93 €</u>
Excédent d'investissement	+ 50 220.88 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- <u>39 705.51 €</u>
Résultats d'investissement cumulé (001)	+ 10 515.37 €
Restes à réaliser dépenses	- 629 151.66 €
Restes à réaliser recettes	<u>224 622.20 €</u>
Solde des RAR	- 404 529.46 €
Solde des RAR	- 404 529.46 €
Résultats d'investissement cumulé (001)	+ <u>10 515.37 €</u>
Besoin de financement	- 394 014.09 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement, c'est-à-dire le solde d'exécution positif (001) corrigé du solde des restes à réaliser, s'élève à 394 014.09 euros,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : affecter le résultat d'exploitation (ou de fonctionnement globalisé) de + 831 842.95 €uros comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (recette 1068) pour 394 014.09 €uros.
- Affectation au compte 002, résultat de fonctionnement reporté pour 437 828.86 €uros.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.



Date de convocation : 20/02/2023

Secrétaire de séance
Mme Brigitte BERAULT

N° : 19/23

Adoptée à l'unanimité

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de membres absents : 2



Philippe MAGGER
Vice-président du Pays du Clermontois



Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 060-216004341-20230405-DELIB19B_2023-DE